

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 28 septembre 2022 – 13 h 00 à 16 h 00

Le 29 septembre 2022 – 9 h 00 à 12 h 00

Salle de conférence du bureau principal / WebEx

Présents : Mel Norton (président du conseil), Haley Flaro (vice-présidente du conseil), Bert Cyr, Donna McNeill, Gaëtan Guérette, Mike MacMullin, Lucien Sonier, Tina Soucy, James Stanley, Denny Vautour et Tim Petersen (président et chef de la direction).

Excusés : Aucun.

Membres du personnel présents : David Luther, Perry Cheeks, Laragh Dooley, Carolyn MacDonald, D^r Paul Atkinson, Monica Mallaley, Yanjun Wang, Mike Freeze et John Hurley.

Invité : Thane McKay (LifeWorks)

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration des 28 et 29 septembre 2022 est adopté tel qu'il a été présenté.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour de la réunion du conseil des 28 et 29 septembre 2022 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Le conseil discute de l'importance de faire preuve de prudence dans les zones de construction.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

4. Adoption de procès-verbaux

a. Réunion du 27 avril 2022

Le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2022 est approuvé tel quel.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le procès-verbal de la réunion du conseil du 27 avril 2022 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

b. Réunion du 26 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022 est approuvé tel quel.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 26 mai 2022 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

c. Réunion du 10 août 2022

Le procès-verbal de la réunion du 10 août 2022 est approuvé tel quel.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 10 août 2022 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

d. Réunion du 18 août 2022

Le procès-verbal de la réunion du 18 août 2022 est approuvé tel quel.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 18 août 2022 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

5. Résolution en bloc

a. Mise à jour de la lettre de mandat

Le conseil reçoit la mise à jour de la lettre de mandat à titre de renseignement.

6. Rapport du président du conseil

a. Plan de travail 2022

Le conseil reçoit le plan de travail 2022 à titre de renseignement.

7. Cancers présumés en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*

Le président et chef de la direction déclare que le conseil avait déjà demandé des renseignements médicaux pour une protection de cancers présumés en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Il déclare avoir examiné la protection dans d'autres provinces et territoires, et constaté que la protection a changé de façon importante; là où nous étions autrefois en tête, nous sommes maintenant à la traîne.

Il demande au conseil des directives pour renouer le dialogue avec les intervenants au sujet de l'élargissement de la protection ainsi que de la possibilité d'abroger la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et de fournir une protection en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* plutôt. Travail sécuritaire NB est la seule province ou le seul territoire qui a une protection distincte pour les pompiers.

Le médecin-conseil en chef donne un aperçu de son examen des preuves médicales relatives au risque de cancer chez les pompiers.

Le conseil a reçu un résumé des répercussions financières de l'ajout de neuf cancers additionnels, ce qui porterait la liste des cancers couverts par la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* à 19 pour les pompiers admissibles. Si le conseil choisit d'élargir la protection, cela se fera au plus tôt en 2024.

Le conseil demande à la direction de renouer le dialogue avec les intervenants sur la possibilité d'une protection élargie pour les pompiers. Il demande également à la direction de consulter les intervenants sur la possibilité d'abroger la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et d'offrir plutôt une protection en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la note de service sur les cancers présumés en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers à titre de renseignement.

8. Rapport trimestriel du deuxième trimestre

Le président et chef de la direction donne un aperçu du rapport trimestriel du deuxième trimestre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive le rapport trimestriel du deuxième trimestre du président et chef de la direction à titre de renseignement.

9. Mise à jour sur la modernisation

La directrice générale des Communications et de la transformation des activités présente une mise à jour sur la modernisation.

Elle indique que 18 initiatives sont en cours et qu'un total de 35 à 40 projets individuels seront réalisés au cours des prochaines années.

La directrice générale des Communications et de la transformation des activités décrit le processus du projet, donne un aperçu du budget de modernisation et du modèle de structure de gouvernance.

Le livret, qui contiendra les documents de gouvernance, les processus, les outils, etc., sera présenté au conseil en novembre pour approbation.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la mise à jour sur la modernisation à titre de renseignement.

10. Formation sur LinkedIn Learning

La spécialiste en développement organisationnel du Service des ressources humaines a donné une formation sur LinkedIn Learning au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la formation sur LinkedIn Learning à titre de renseignement.

11. Politique

a. Politique 46-305 – Indemnisation

La directrice générale de la Planification stratégique, des politiques et des risques donne un aperçu des modifications apportées à la politique sur l'indemnisation.

Elle déclare qu'il est recommandé de révoquer en entier la politique, car la loi prévoit des dispositions claires en matière d'indemnisation des employeurs, des dirigeants, des agents, ainsi que des membres du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil révoque la diffusion 4 de la Politique 46-305 – Indemnisation. Deux membres du conseil s'y opposent.

b. Politique 44-005 – Langues officielles

La directrice générale de la Planification stratégique, des politiques et des risques donne un aperçu des modifications apportées à la politique sur les langues officielles.

Elle déclare que la commissaire a recommandé d'élaborer une politique qui garantit que les clients reçoivent des services dans la langue de leur choix.

Le conseil demande que la politique soit envoyée au Commissariat aux langues officielles pour qu'il fasse part de ses commentaires et qu'elle soit présentée de nouveau au conseil à des fins d'approbation.

La réunion du 28 septembre 2022 est levée à 15 h 50.

La réunion du 29 septembre 2022 commence à 9 h 00.

12. Mise à jour du Comité des ressources humaines et de la rémunération

La présidente du Comité donne un aperçu de son rapport au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la mise à jour du Comité des ressources humaines et de la rémunération à titre de renseignement.

13. Mise à jour du Comité de gouvernance

a. Rapport de la présidente du Comité

La présidente du Comité donne un aperçu de son rapport au conseil.

b. Formation sur l'élaboration de politiques

La présidente du Comité déclare que le Comité a examiné la formation sur l'élaboration de politiques pour le conseil cette année. La direction retiendra les services d'un fournisseur pour cette formation et fixera une date et une heure pour l'offrir.

Il est proposé que le conseil approuve la formation pour l'élaboration de politiques pour cette année.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la formation pour l'élaboration de politiques pour 2022.

c. Rémunération du conseil

La présidente du Comité déclare que le Comité a examiné les taux de rémunération des membres du conseil dans d'autres provinces et territoires ainsi que dans d'autres sociétés de la Couronne.

Le Comité de gouvernance recommande que le conseil maintienne les taux actuels. La direction examinera les normes des demandes d'indemnités journalières.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le maintien des taux de rémunération actuels du conseil pour le moment et que la direction examine les normes relatives aux demandes d'indemnités journalières.

d. Plan de perfectionnement professionnel du conseil

La présidente du Comité donne un aperçu du plan de perfectionnement professionnel du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le plan de perfectionnement professionnel du conseil proposé.

e. Politique 41-003 – Engagement des intervenants

Le Comité de gouvernance recommande au conseil d'approuver la version proposée de la diffusion 3 de la Politique 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants et de révoquer la diffusion 2 de la Politique 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la diffusion 3 de la Politique 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants et révoque la diffusion 2 de la Politique 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants.

f. Questionnaire sur la description de poste d'avocat en gouvernance d'entreprise

À sa réunion du 26 mai 2022, le Comité de gouvernance a reçu une recommandation de l'avocat général et secrétaire général par intérim selon laquelle Travail sécuritaire NB devrait retenir les services d'un fournisseur externe pour exercer les fonctions de secrétaire général.

Le Comité n'a pas accepté la recommandation de la direction et a demandé au président et chef de la direction de préparer une description du rôle ainsi que des considérations financières pour un secrétaire général interne.

Le Comité de gouvernance recommande au conseil d'approuver le questionnaire sur la description de poste et d'ouvrir le poste au concours.

La direction procédera à l'affichage du poste et obtiendra des précisions sur le processus (comité d'entrevue, etc.) à la prochaine réunion du Comité de gouvernance, qui aura lieu en novembre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le questionnaire sur la description de poste pour l'avocat en gouvernance d'entreprise.

g. Nomination au comité – Denny Vautour

La présidente du Comité de gouvernance a déclaré que le plus récent membre du conseil de Travail sécuritaire NB, Denny Vautour, ne fait partie d'aucun comité du conseil et que certains comités n'ont pas de remplaçants. Ainsi, M. Vautour a accepté de devenir remplaçant au sein du Comité des finances et des placements et du Comité d'examen des accidents mortels.

Le conseil discute également du processus de renouvellement du mandat. Actuellement, les membres doivent poser leur candidature et sont interrogés par leurs pairs pour déterminer s'ils sont intéressés par un deuxième ou un troisième mandat. Une discussion a lieu sur la possibilité de communiquer avec le groupe d'intervenants pour voir s'il continue à soutenir ce membre au sein du conseil ou si le processus peut être modifié pour faciliter le renouvellement du mandat des membres du conseil. La direction examinera le processus par le biais du Bureau du Conseil exécutif et ramènera les renseignements au Comité de gouvernance.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la nomination de Denny Vautour comme remplaçant au Comité des finances et des placements et au Comité d'examen des accidents mortels.

14. Mise à jour du Comité d'examen des accidents mortels

Le président du Comité présente un aperçu de son rapport au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la mise à jour du Comité d'examen des accidents mortels à titre de renseignement.

15. Mise à jour du Comité des finances et des placements

a. Rapport du président du Comité

Le président du Comité des finances et des placements présente un aperçu de son rapport au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive le rapport du président du Comité des finances et des placements à titre de renseignement.

b. Budget administratif de 2023

Le Comité des finances et des placements a recommandé que le conseil approuve le budget administratif de 2023.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le budget administratif de 2023 tel qu'il a été présenté.

c. Rapport d'établissement des taux de cotisation de 2023 – Loi sur les accidents du travail

Le gestionnaire principal, Services actuariels rappelle au conseil la discipline à long terme pour le financement du régime conformément à la Politique 37-100. Le niveau de capitalisation cible est de 115 % à 125 % et, s'il est supérieur ou inférieur, une surcharge ou un crédit amorti ne dépassant pas 0,35 \$ est compris dans le taux.

Après une discussion sur les améliorations des prestations à venir, la stabilité pour les employeurs et l'imprévisibilité des marchés, le conseil convient que le taux de cotisation moyen pour 2023 en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* est de 1,31 \$.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le taux de cotisation moyen de 2023 en vertu de la Loi sur les accidents du travail à 1,31 \$. Un membre du conseil s'y oppose.

d. Rapport d'établissement des taux de cotisation de 2023 – Loi sur l'indemnisation des pompiers

Le gestionnaire principal, Services actuariels déclare qu'il s'agit d'un calcul qui découle de l'évaluation de fin d'année 2021. C'est la première année que le régime est entièrement capitalisé, soit 109,8 % à la fin de 2021.

La législation n'est pas précise sur ce qu'il faut faire lorsqu'il y a un excédent et, par conséquent, le gestionnaire principal, Services actuariels recommande d'amortir l'excédent sur une période de 20 ans, ce qui donne un rabais de 55 \$ ou 360 \$ par pompier pour 2023. Il s'agit du taux le plus bas depuis sa création en 2009.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le taux de cotisation en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers à 360 \$.

16. Affaires nouvelles

Le président et chef de la direction affirme que l'équipe de la haute direction tiendra une séance sur la stratégie la semaine prochaine, séance qui portera sur le plan de travail du conseil et des comités pour 2023. Les plans seront ensuite présentés aux comités et au conseil en vue de commentaires.

Il demande aux membres du conseil s'ils préfèrent des réunions d'une journée entière ou d'une demi-journée, et la plupart d'entre eux conviennent qu'ils préféreraient deux demi-journées : l'après-midi le premier jour et le matin le lendemain.

17. Séance à huis clos

Le conseil tient une séance à huis clos.

Motion d'ajournement à 10 h 40 le 29 septembre 2022.